



Conseil économique et social

Distr. limitée
3 juin 2024
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination

Soixante-quatrième session

New York, 13 mai-14 juin 2024

Projet de rapport

Rapporteur : M. Noel M. Novicio (Philippines)

Additif

Questions relatives au programme : projet de budget-programme pour 2025

[Point 3 a)]

Programme 12

Établissements humains

1. À sa 7^e séance, le 16 mai 2024, le Comité a examiné le programme 12 (Établissements humains) (projet de plan-programme pour 2025 et exécution du programme en 2023) [A/79/6 (Sect. 15)]. Il était saisi d'une note du Secrétariat sur l'examen du projet de plan-programme par les organes sectoriels, techniques et régionaux (E/AC.52/2024/6).

Débat

2. Les délégations ont déclaré leur soutien au travail réalisé par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) pour promouvoir le développement urbain durable. Les délégations ont également rendu hommage à ONU-Habitat pour son rôle dans le soutien aux villes et aux établissements humains durables, et se sont félicitées de la présentation du plan-programme pour 2025.

3. Une délégation a félicité ONU-Habitat pour son rôle dans la promotion de l'urbanisation et des établissements humains durables, ainsi que pour sa contribution à la réalisation des objectifs de développement durable. Une autre délégation a souligné le rôle essentiel d'ONU-Habitat pour ce qui est de mettre en avant l'importance de l'urbanisation comme moyen de réduire les inégalités et la pauvreté, et d'élargir l'accès à des logements abordables et à des services de base. Elle a salué l'initiative visant à donner la priorité au niveau de vie des migrants, des réfugiés, des personnes déplacées et des rapatriés, à inclure le handicap, à faire des droits des



personnes handicapées une priorité ainsi qu'à inclure les questions de genre dans l'action en faveur de la durabilité environnementale.

4. Une délégation a souligné le rôle essentiel des activités d'ONU-Habitat pour faire avancer les trois piliers du développement durable dans des domaines tels que le logement, la transformation numérique, l'action contre les changements climatiques en milieu urbain et la lutte contre toutes les formes d'inégalités, car les villes et les établissements humains étaient au cœur de crises et de défis multidimensionnels, en même temps qu'ils constituaient un élément fondamental pour la réalisation des objectifs de développement durable. Une autre délégation a décrit ONU-Habitat comme le partenaire stratégique clé de son gouvernement lorsqu'il s'agissait de renforcer un développement urbain socialement juste, écologiquement durable et respectueux du climat. Une autre délégation a souligné que son pays avait bénéficié des activités d'ONU-Habitat.

5. Une délégation a énuméré des exemples d'interventions d'ONU-Habitat qui avaient entraîné des changements positifs au niveau des communautés et de l'administration locale et nationale. La délégation s'est référée au sous-programme 1, à propos duquel ONU-Habitat a indiqué qu'il avait apporté des contributions notables sur la question de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène à l'Alliance mondiale des partenariats d'entreprises de distribution d'eau, accueillie par son pays. La délégation a également fait référence au sous-programme 3, dans le cadre duquel ONU-Habitat a indiqué avoir contribué au débat mondial sur les changements climatiques dans les villes et à la sensibilisation à ces questions, par exemple par l'intermédiaire des réunions ministérielles et des conférences annuelles des parties. La délégation a en outre estimé que les activités menées dans le cadre du sous-programme 4 par ONU-Habitat, qui avait contribué à des interventions de réhabilitation urbaine dans de nombreuses situations d'urgence liées à des conflits et à des catastrophes, étaient particulièrement pertinentes dans le contexte des crises et des conflits en cours dans différentes régions, qui touchaient des millions de personnes, les rendant vulnérables et sans abri.

6. Une délégation a estimé qu'ONU-Habitat disposait d'un mandat à part et d'une relation de confiance avec les États Membres, tant dans le monde du Sud que du Nord, et qu'ONU-Habitat utilisait avec succès son pouvoir de rassemblement pour réunir les parties prenantes mondiales, nationales et locales, qu'elles viennent des États, de la société civile, du monde universitaire ou du secteur privé, afin de mobiliser un large soutien pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et de trouver conjointement des solutions aux défis de l'urbanisation.

7. Une délégation a jugé qu'ONU-Habitat avait tiré parti de la collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies et des partenaires d'organisations externes à l'appui des ambitions relatives au développement urbain, et que par ses supports de connaissance, son plaidoyer et ses activités de communication et de sensibilisation, en particulier dans le cadre de l'organisation du Forum urbain mondial, ONU-Habitat avait établi des normes et des priorités mondiales, mobilisé le soutien public et politique et contribué à d'importantes initiatives mondiales sur le développement urbain durable. Une autre délégation a évoqué la coopération avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) sur les questions liées à l'environnement, laquelle pourrait donner des résultats positifs compte tenu de l'expertise du PNUE dans ce domaine.

8. Une délégation a félicité ONU-Habitat pour son travail continu visant à intégrer des points de vue précieux dans l'élaboration de ses programmes et pour ses efforts visant à collaborer directement aux niveaux local et national afin de déterminer les meilleures façons d'intervenir et les causes conduisant à l'exode rural. Une autre délégation a salué le caractère ambitieux du plan-programme se rapportant aux

activités qui relevaient du mandat d'ONU-Habitat. Une autre délégation a souligné l'importance du travail normatif d'ONU-Habitat, c'est-à-dire l'établissement de lignes directrices, de normes et de meilleures pratiques qui contribuaient à façonner les politiques, les initiatives et les activités aux niveaux local, national et international, ainsi qu'à faire progresser les programmes d'action mondiaux.

9. Une délégation a encouragé ONU-Habitat à explorer pleinement le potentiel d'investissement du secteur privé, à renforcer les liens avec d'autres entités des Nations Unies et avec les stratégies bilatérales et nationales de développement économique ou de croissance qui avaient une incidence sur les villes et les établissements humains. La délégation a donné un exemple d'intervention bilatérale dans un pays africain dans laquelle il était engagé, et a fait l'éloge de ce type d'intervention pour permettre la mise en place d'infrastructures durables pour des villes prospères, pour faciliter le financement et l'investissement pour la mise à disposition d'infrastructures à faible émission de carbone et résilientes face aux changements climatiques, et pour soutenir l'action des administrations locales dans la lutte contre les risques climatiques. La délégation a exprimé la volonté de son pays de collaborer davantage avec ONU-Habitat au niveau national.

10. Une question a été posée sur les mesures qui pourraient renforcer la coordination au niveau national afin de garantir que les activités relatives aux programmes en cours généraient des avantages mutuels et des synergies. Une question a également été posée sur la manière dont ONU-Habitat pourrait s'assurer que les interventions étaient mieux connectées aux stratégies de croissance et aux programmes de durabilité nationaux.

11. En ce qui concerne le résultat 2 du sous-programme 1 (par. 15.30), une délégation a demandé des exemples de villes qui avaient bénéficié des activités. En ce qui concerne le résultat 3 (par. 15.34, fig. 15.IV), une délégation a demandé pourquoi le résultat escompté pour 2024 et 2025 incluait les villes. La délégation a également demandé des exemples de villes ayant bénéficié des activités menées dans le cadre du sous-programme 1.

12. En ce qui concerne les enseignements tirés du sous-programme 3 (par. 15.61), une délégation a demandé si la mise à jour des lignes directrices visant à appuyer l'intégration du volet urbain dans les contributions déterminées au niveau national aurait lieu en 2025.

13. En ce qui concerne une recommandation formulée dans le dernier rapport du Comité (A/78/16), tendant à insérer une deuxième phrase (« ONU-Habitat étudiera et renforcera les partenariats avec les institutions compétentes du monde du Sud ») au paragraphe 15.10, une délégation a noté que ce changement n'avait pas été intégré dans le plan-programme actuel, et a demandé des éclaircissements. La délégation s'est en outre interrogée sur la coopération réelle d'ONU-Habitat avec les institutions du monde du Sud.

14. En ce qui concerne une recommandation formulée dans le dernier rapport du Comité, tendant à insérer « sociale et économique » après « durabilité environnementale » dans la première phrase du paragraphe 15.12 et à regrouper les deux premières phrases en remplaçant, dans la deuxième phrase, « Il collaborera » par « et de collaborer », une délégation a noté que ces changements n'avaient pas été intégrés dans le plan-programme actuel et a demandé des éclaircissements. La délégation a estimé que le programme d'action de toute ville comportait une dimension économique et sociale tout aussi importante que la dimension environnementale.

Conclusions et recommandations

15. Le Comité a pris note avec satisfaction de la mise en œuvre en cours de la réforme de la gouvernance d'ONU-Habitat.
16. Le Comité a accueilli avec satisfaction le fait qu'ONU-Habitat ait poursuivi l'utilisation des programmes phares pour accélérer l'intégration de ses activités normatives et opérationnelles et accroître son impact.
17. Le Comité a pris note avec satisfaction du fait qu'ONU-Habitat ait continué de surveiller les tendances mondiales et d'en rendre compte afin de fournir des éléments probants aux fins de l'élaboration de politiques en matière d'urbanisation durable et d'établissements humains, notamment en recourant davantage aux technologies de collecte et d'analyse des données, de visualisation et de gestion des informations.
18. Le Comité a noté avec satisfaction que le cadre du plan-programme pour 2025 continuerait de tendre à favoriser l'avènement d'une urbanisation durable, contribuant ainsi à réduire la pauvreté et les inégalités dans le continuum urbain-rural, à institutionnaliser l'inclusion sociale et à promouvoir des changements afin de transformer la vie dans les villes et les agglomérations partout dans le monde.
19. Le Comité a noté avec regret que certaines des modifications recommandées à sa soixante-troisième session et approuvées par l'Assemblée générale pendant la partie principale de sa soixante-dix-huitième session n'ont pas été prises en compte dans la rédaction du projet de descriptif du programme 12 pour 2025, à savoir celles qui concernent les paragraphes 15.10 et 15.12.
20. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale encourage ONU-Habitat à continuer d'utiliser judicieusement les ressources.
21. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale approuve le descriptif du programme 12 (Établissements humains) du projet de budget-programme pour 2025, sous réserve des modifications suivantes :

Orientations générales

Paragraphe 15.10

Insérer une nouvelle deuxième phrase se lisant comme suit :

ONU-Habitat étudiera et renforcera les partenariats avec les institutions compétentes du monde du Sud.

Paragraphe 15.12

Dans la première phrase, après « durabilité environnementale », insérer « sociale et économique ».

Regrouper les deux premières phrases en remplaçant, dans la deuxième phrase, « Il collaborera » par « et de collaborer ».